



HEBDO

« NOTRE ÉTUDE ÉVALUE LE POTENTIEL DE REUT PAR RAPPORT AUX USAGES MAIS AUSSI AUX CONSÉQUENCES SUR LE MILIEU »

Le Loiret se dote d'outils pour accompagner les projets de réutilisation des eaux usées traitées, dont une carte des zones propices. Explication de Sandrine Gérard, directeur du service aux territoires du conseil départemental.

Actu-environnement : Depuis l'automne 2022, le conseil départemental du Loiret a engagé des travaux pour identifier les secteurs les plus appropriés pour des projets de réutilisation des eaux usées épurées. Qu'est-ce qui a été à l'origine de cette initiative ?

Sandrine Gérard : Le Département se trouve dans le secteur de la nappe de la Beauce où, même si nous disposons d'eau, il existe néanmoins un partage historique de la ressource. Ces dernières années, nous avons été confrontés à des assecs de plus en plus fréquents. Dans le cadre du projet Loiret Planète en tête, nos élus se sont intéressés à la réutilisation des eaux usées traitées (Reut). L'idée était de savoir où nous pouvions soustraire le rejet d'une station d'épuration sans que cela nuise au milieu naturel. La majorité de nos stations rejettent leurs effluents traités dans les cours d'eau et en Loire. Et parfois l'été, ce rejet est le seul écoulement qu'il reste. Nous avons donc demandé au Cerema de regarder le potentiel de réutilisation de ce flux d'un point de vue des usages, mais aussi des conséquences sur le milieu. Il a ainsi analysé les usages pertinents par secteur, par exemple une irrigation agricole, un usage industriel et de l'hydrocurage... L'eau va devenir de plus en plus cher. Pour un industriel, cela peut être intéressant d'investir dans un projet d'économie circulaire pour continuer à produire. Par ailleurs, le montage économique sera plus facile si une entreprise privée entre dans la boucle.

AE : Quel accompagnement le Département va-t-il proposer dans le prolongement de cette étude ?

SG : Depuis 2014 et le retrait de l'État dans l'aide aux communes, le Département a mis en place un service gratuit d'ingénierie, Cap Loiret. Notre équipe se compose de deux ingénieurs spécialisés dans l'eau, deux ingénieurs polyvalents et trois techniciens assainissement.

Nous allons monter une formation spéciale pour cette équipe afin qu'ils accompagnent les projets de Reut. Nous sommes en train d'élaborer notre cahier des charges.

À la suite de l'étude, nous accompagnerons les collectivités dans la conduite des analyses plus fines à leur échelle. Quand elles auront une idée de projet avec les volontés du secteur agricole, industriel, etc., nous pourrons les aiguiller vers les secteurs pertinents et les aider dans les études d'avant-projet et de faisabilité pour trouver un modèle économique durable.

AE : Les projets portés dans les secteurs identifiés comme favorables pourront-ils bénéficier d'une aide du Département ?

SG : Tout à fait. Il y a aura une aide financière en plus de l'accompagnement technique d'ingénierie. Les élus sont en train d'arbitrer les moyens potentiels. Trois axes seraient financés : la réutilisation des eaux usées traitées, la récupération de l'eau pluviale et la lutte contre les fuites dans les réseaux.

Car la première étape avant de mettre en place la réutilisation de l'eau des stations, c'est un travail sur la sobriété, la réduction des fuites et l'amélioration du rendement des réseaux.

Cette enveloppe viendra en complément des aides des agences de l'eau. Dans le prolongement du plan eau et l'ambition d'avoir 1 000 projets en 2030, le nouveau programme des agences de l'eau en 2025 devait normalement être facilitateur.

Une première collectivité, la communauté de communes de la Forêt est d'ores et déjà très intéressée par notre approche. Elle dispose de deux stations dans une zone à très fort potentiel. Nous l'accompagnerons dans les études à une échelle plus fine. Car l'étude du Cerema n'indique pas les volumes d'eau utilisés par exemple par les communes pour l'arrosage. De la même manière, elle ne s'est pas penchée sur la qualité. Nous aiderons cette collectivité pour l'analyse bactériologique des rejets en sortie de station d'épuration, par exemple.

AE : Pensez-vous approfondir les travaux amorcés dans cette étude ?

SG : Nous comptons développer un tableau de bord et des outils d'aide à la décision dynamique. Par exemple, l'idée serait de savoir facilement à proximité de telle station d'épuration si un prélèvement agricole est effectué et de quel volume, un besoin de tel volume pour un industriel, un cours d'eau qui nécessite tant de débit... et potentiellement le nombre de mètres de canalisation à tirer. Cela permettra d'approcher au mieux les coûts potentiels futurs.

Notre boîte à outils sera prête en 2025, quand les agences de l'eau publieront leur nouveau programme. C'est le rôle du Département de porter ces outils de SIG très onéreux, mais indispensables pour affiner les projets et les travaux.

AE : Quelles difficultés avez-vous rencontré dans la mise en place de cette initiative ?

SG : Nous sommes à cheval sur deux bassins hydrographiques, avec deux agences de l'eau : Loire-Bretagne et Seine-Normandie. L'harmonisation des données n'est pas effective : le Cerema s'est heurté à un manque d'informations en Seine-Normandie.

Ce qui a été très lourd, c'est la masse de données à gérer, mais également trouver les bons indicateurs, la bonne méthodologie. Celle réalisée par le Cerema est nouvelle : nous la diffuserons pour qu'elle serve à d'autres territoires.

Par ailleurs pour cette étude, nous avons travaillé avec la direction départementale des territoires, la police de l'eau, les agences de l'eau, les agences régionales de santé. Les zones qui présentent un potentiel sont reconnues par tous les partenaires. C'est peut-être un levier d'accélération pour les projets. La collectivité ne sera donc pas seule lorsqu'elle portera son projet.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/-potentiel-reutilisation-eaux-usees-traitees-assec-loiret-usages-agriculture-industriel-urbains-environnement-42514.php4>